

Date – Lieu	09/03/2017 – DREAL Tholonet – site Boulevard des Dames
Personnes présentes	<p>DREAL PACA – Pascal BLANQUET (Chef de l'unité Biodiversité), Joël BOURIDEYS (pilote du PRAC) et Jean-Marc SALLES (scientifique au service Natura)</p> <p>Région PACA - Céline HAYOT</p> <p>Groupe Chiroptères de Provence (GCP) - Emmanuel COSSON (directeur), Ariane BLANCHARD (coordinatrice PRAC) et Anne-Laure JUBERT (responsable administrative et financière)</p> <p>ARPE, ORB - Unité Biodiversité & espaces naturels - Corinne DRAGONE</p> <p>CG83, service environnement - Laetitia BANTWELL</p> <p>Comité scientifique - Jean-Christophe GATTUS, Alexandre HAQUART</p> <p>CEN PACA - Perrine LAFFARGUE</p> <p>Excusés : Région PACA - Sarah JEANROY ; Comité scientifique - Géraldine KAPFER, Éric PETIT et Yves BAS ; Coordinatrice PNAC - Valérie STRUBEL ; DREAL PACA - Frédérique MAULIN GERBEAUD ; Métropole Nice Côte d Azur - Pauline CHEVALIER ; CEN PACA - Julie DELAUGE ; CONSEIL DEPARTEMENTAL 84 - Catherine UTERA ; AGENCE DE L'EAU PACA - Joëlle HERVO et Philippe PIERRON</p>
Rédaction CR	Ariane Blanchard ; Anne-Laure Jubert
Relectures CR	Emmanuel Cosson
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> I. Ouverture de la séance Pascal Blanquet (DREAL PACA) & Céline Hayot (REGION PACA) II. Bilan 2016 PRA Chiroptères / stratégie régionale Chiroptères <ol style="list-style-type: none"> 1) Bilan technique stratégie régionale Chiroptères 2) Point financier III. Perspectives <ol style="list-style-type: none"> 1) Perspectives et état d'avancement 3ème PNA Chiroptères 2) Perspectives 2017 stratégie régionale Chiroptères <ul style="list-style-type: none"> • Présentation programme financement annuel État/Région • Focus points de gouvernance - Méthode de réactualisation et orientation du prochain PRAC - Rappel des orientations/thématiques 2016 à financer - Méthode de financement fiches opérations de conservation • Projets financés en dehors du programme PRAC annuel - Programmes acquis - Programmes en attente : ripisylves, agroécologie, liste rouge Chiroptères, continuités et écologie urbaine 3) Perspectives long terme stratégie régionale Chiroptères <ul style="list-style-type: none"> • Journée technique 2018
Annexe CR	Support de présentation PowerPoint
Documents transmis en séance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaquettes PRAC ▪ GCP. 2016 : Carte de répartition des gîtes à espèces prioritaires du PRAC de PACA. GCP PRAC PACA ▪ Catalogue fiches opérations conservation PRAC (vierge et Siagne) – document de travail ▪ Fiche opération conservation PRAC (vierge et Siagne) – document de

travail

- DROUSIE M. & AL 2015 : Fiche espèces emblématique ORB – Rhinolophe euryale. GCP PRAC PACA.
- BLANCHARD A. & COSSON E., 2016. PLAN REGIONAL D' ACTIONS CHIROPTERES PACA bilan technique 2009-2014. GCP. DREAL & REGION PACA. 116 pages
- QUEKENBORN D., BLANCHARD A., 2016. : Suivi des gîtes à espèces prioritaires du PRA Chiroptères en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bilan biologique 2015. GCP DREAL PACA. 36pp.

I. Ouverture de la séance Pascal Blanquet (DREAL PACA) & Céline Hayot (REGION PACA)

P. BLANQUET et C. HAYOT introduisent la réunion en faisant part des actualités des politiques publiques nationales et régionales relatives à l'environnement et notamment la préfiguration de l'ARB¹ prévue en 2017.

C. HAYOT explique que 2017 est une année de baisse des budgets régionaux mais également une phase de transition et de redynamisation pour mieux travailler ensemble, notamment avec la mise en place de la loi MAPTAM² instaurant un exercice concerté des compétences des collectivités. La Région, chef de file biodiversité, est chargée de mener un travail de concertation avec les départements et les métropoles (10 acteurs concernés en région PACA), en vue de coordonner les politiques et interventions financières. La loi MAPTAM interdit les cofinancements sur un projet sans concertation préalable et limite le financement public à 70% et demande donc une mise à profit de 30% de cofinancement. Pour déroger à ces contraintes, il est nécessaire de mettre en place en amont des CTEC³ dont l'objet est une entente sur les compétences de chaque collectivité et la définition des objectifs et des méthodes partagés. La loi ne fixe pas d'échéance mais le calendrier d'élaboration régional prévoit une finalisation des CTEC pour fin 2017.

II. Bilan 2016 PRA Chiroptères / stratégie régionale Chiroptères

1) Bilan technique stratégie régionale Chiroptères

A. BLANCHARD et E. COSSON présentent le bilan des actions de la stratégie régionale Chiroptères réalisées en 2016. Ce bilan, sur la base d'une sélection d'actions démonstratives, fait état des réalisations majeures financées par le PRA Chiroptères (financement État/Région/GCP) et réalisées via d'autres financements. Il est structuré selon les enjeux du Plan.

Les éléments présentés sont mentionnés sur la présentation annexée à ce compte-rendu. Seules les remarques et discussions sont restituées dans ce compte-rendu.

■ COORDINATION

Mise en place de partenariat (Diapositive 6)

Plusieurs projets de partenariats ont été initiés dans le cadre du PRAC en 2015 et 2016 mais tous n'ont pas avancé à la même vitesse. La réunion DRAC-DREAL-PRAC sur la problématique monuments historiques et Chiroptères a été reportée faute de date commune entre les participants représentant de la DREAL disponible. Le service juridique du CD06 a refusé la forme de partenariat proposée, une autre forme de travail est donc à réfléchir avec ce partenaire. Le service technique du CD04 a refusé la proposition de partenariat (convention), estimant que celui-ci ne répondait pas à leur besoin. Le CD05 n'a pas donné de réponse suite à la rencontre menée en 2016 pour leur présenter diverses possibilités de partenariats. Ils étaient intéressés car nos propositions rencontraient

¹ Agence Régionale pour la Biodiversité

² Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

³ Convention territoriale d'exercice concerté de la compétence

leurs besoins. Le CD05 est donc à relancer. Une formalisation de partenariat avec le CD83 (service environnement) est en cours. Il n'y a pas de partenariat conventionné avec le CD13 service environnement dans le cadre du PRAC mais le CD13 a toujours été ouvert aux propositions sur les Chiroptères. De nouveaux projets subventionnés pour les 3 ans à venir sont en cours avec le service environnement. Des contacts avec le service route ont été initiés.

Chaque partenaire à son propre fonctionnement, il faut donc trouver la meilleure forme de partenariat au cas par cas, ce qui rend la tâche plus difficile et hasardeuse d'autant que les services techniques qui sont nos interlocuteurs ne disposent pas d'une méthode Had hoc de partenariat avec une association et que leurs services juridiques posent des contraintes fortes sans fournir de solutions.

C. HAYOT estime que les services routes s'ouvrent d'avantage aux problématiques liées à la biodiversité. Les réunions annuelles du club infrastructure régional pourraient être un espace dans lequel aborder à nouveaux la problématique routes et chauves-souris.

P. BLANQUET rappelle que les missions proposées dans ces partenariats aux collectivités sont d'intérêt public. Ils relèvent donc bien du cadre de la subvention et non d'un marché. Cette démarche de partenariat sera à conserver dans la gouvernance du PRAC.

■ CONSERVATION DES GÎTES

Conservation réseau de gîtes majeurs de Saint-Benoît 04 - financement PRAC & DREAL (Diapositive 8)

Depuis 2015, une mise à jour des connaissances de ce réseau d'enjeu international pour les Chiroptères a été entreprise. En 2016, un bilan et un argumentaire scientifique justifiant de la mise en place d'un APPB ont été rédigés. Cette année, la concertation officielle par la DREAL en vue de l'APPB doit être engagée. La personne chargée du dossier à la DREAL est Anthony Dubois.

Montages de projets de conservation - financement PRAC & GCP (Diapositive 13)

Le PRAC permet d'initier des projets complémentaires au programme annuel DREAL-Région, en permettant de cofinancer les montages de projets s'intégrant à la stratégie régionale.

Conservation du gîte de la Bruyère 84 - financement PRAC (Diapositive 14)

Le site de la colline de la Bruyère et ses nombreuses carrières souterraines est le dernier site d'Ocres non aménagé et non payant pour le public. Il est cependant non protégé. C'est un site dangereux qu'il convient de protéger. Une pression pour y développer des activités et en faire la publicité se fait jour dans le PNR du Luberon et pose divers problèmes de conservation et de sécurité (randonnées, VTT). Un projet de plan de gestion, qui pourrait être financé par le CD84, est en cours de montage avec le CEN PACA.

Conservation de la Grotte Saint-Eucher 84 - financement SMAVD (Natura) & CD84 (service route) (Diapositive 15)

Une étude du site et une concertation avec les utilisateurs de la grotte, ont été mises en place depuis 2 ans. Elles ont permis de révéler la permanence de très forts enjeux pour les chauves-souris malgré un déclin considérable et d'aboutir à un projet de solution technique de conservation qu'il reste à mettre en œuvre. Le CDS84 a accepté la mise en œuvre d'une solution technique adaptée et doit fournir une proposition au SMAVD.

Avancée de la conservation des gîtes à espèces prioritaires du PRAC

La conservation des gîtes a toujours été la priorité du PRAC et se trouve être l'enjeu le plus avancé de la mise en œuvre de la stratégie PRAC (Cf. bilan PRAC 2009-2014). Ces dernières années, plusieurs protections physiques et/ou réglementaires (APPB) ont pu aboutir. Cependant, le problème après une mise en protection reste la gestion de ces sites : gestion des fermetures, surveillance, capacité à réagir en cas de projet d'aménagement à proximité. Par exemple, dans les basses gorges du Verdon, avec la forte augmentation de la pression touristique, certains acteurs demandent la réouverture des grilles des tunnels qui protègent actuellement physiquement la colonie d'importance internationale (grilles financées dans le cadre d'un programme LIFE dont l'engagement est très fort et durable). La question de la mise en place d'une réserve naturelle pour Chiroptères éclatée permettant une gestion se pose à nouveau.

J.M. SALLES explique qu'il souhaiterait, dans le cadre du financement N2000 en cours avec le CGP (suivi des gîtes majeurs en Natura), connaître les gîtes sur lesquels la mise en place de contrats N2000 serait judicieuse.

E. COSSON acquiesce sur le besoin. Une simple liste de sites nécessitant un contrat peut-être fournie. Il ajoute que tous les animateurs ne pas compétents pour monter des projets Chiroptères, il faudrait envisager la mise en place d'une solution de co-animation sur les sites N2000 à chauves-souris permettant de financer le montage de projets qui doivent être très détaillés (cf. contrat Natura 2000, AAP divers, etc.).

■ **REDUCTION DES CAUSES DE REGRESSION** (Diapositive 17)

La mise en œuvre du protocole de surveillance de mortalité anormale Chiroptères (SMAC) est une action nationale coordonnée par le PNAC. Celle-ci ne figure pas dans le PRAC actuel et sera donc à intégrer. En 2016, un cas a été détecté à Orgon et est en cours d'analyse par l'ONCFS et l'ANSES.

2) **Point financier** (Diapositive 21)

P. BLANQUET demande s'il est possible d'évaluer le coût global de la mise en œuvre de la stratégie PRAC au niveau régional (tous financements confondus directs et indirects en faveur de la stratégie PRAC). Cela permettrait de mieux répondre aux questions liées à la compensation et au montant des financements qui y sont alloués.

A. BLANCHARD & E. COSSON sont conscients de l'enjeu et de l'intérêt d'une telle évaluation. Ils expliquent qu'il est difficile de suivre tous les financements alloués aux études et actions relevant de la stratégie régionale PRAC, notamment lorsqu'elles sont réalisées par des collectivités ou des organismes privés et ne passent pas directement par la coordination régionale PRAC. Même avec les partenaires, ce n'est pas chose simple et demande un effort d'investigation important que les moyens actuels ne permettent pas. Ce montant n'a pas pu être évalué lors du bilan pluriannuel 2009-2014 du PRAC mais le rapport 2009-2014 donne une bonne image du nombre d'actions mises en œuvre dans le PRAC stricto sensu et hors PRAC stricto sensu en région PACA. Une chose est sûre, la méthode PNA-PRA est une véritable courroie de transmission permettant de décupler les actions en faveur des chauves-souris en région. (NDLR : en 2015 un calcul à l'échelle du financement PRAC stricto sensu donnait l'information suivante : pour 1 euro public investi, 1,7 euros sont mis en œuvre par la coordination du PRAC)

C. HAYOT estime que le besoin est de chiffrer la réalisation des suivis ou la fermeture de site, ce qui est plus facile à évaluer.

III. **Perspectives**

1) **Perspectives et état d'avancement 3ème PNA Chiroptères** (Diapositive 24-25-26)

Un troisième PNA Chiroptères a été officiellement lancé pour une période de 10 ans : 2016-2025. 10 actions en faveur de 19 espèces prioritaires seront mises en œuvre.

Audrey Tapiero été remplacée au poste de coordination par Valérie Strubel début 2017.

L'observatoire national des Chiroptères (action 1) répond à une demande de l'État, afin de permettre une remontée des informations nécessaires à l'Europe, par exemple sur l'état de santé des espèces. Il est porté par la SFPEM qui a adhéré au SINP. Un premier séminaire de travail initié par la SFPEM et animé par le GCP et le MNHN a eu lieu en mai 2016 avec les associations régionales de protection des Chiroptères. Son objectif était de définir la méthode de travail nationale et de se poser les questions de partager quoi, pourquoi et comment ; puis de tracer les lignes d'une convention de travail collectif pour l'action 1.

Avec les structures pilotes d'actions identifiées au PNA (dia 26), il n'existe pour le moment pas de partenariat en région PACA. Par exemple, l'ONF **national** (Laurent Tillon) est pilote d'actions forestières nationales mais ce partenariat n'est pas formellement décliné en région bien que des projets communs ponctuels soient mis en place entre le GCP & l'ONF **en région PACA régional**. L'ONF **national** diffuse chaque année dans les régions une liste de projets d'actions propres ONF en lien avec le PNA.

P. BLANQUET souhaite que le PNAC3 soit mis en ligne sur le site de la DREAL PACA, ainsi que le PRAC2 quand il sera rédigé.

2) Perspectives 2017 stratégie régionale Chiroptères

■ Présentation du programme de financement annuel État/Région (Diapositives 28 à 30)

Cette partie n'a pas été présentée en séance faute de temps, cf. présentation pour [connaître](#) le contenu du programme. (NDLR : la subvention régionale PRAC a été votée favorablement fin mars).

■ Focus points de gouvernance

Comité scientifique PRAC PACA

Constitution du comité : le comité scientifique du PRAC a été constitué et souhaité à l'origine par le COFIL, il ne s'agit pas d'une émanation du MNHN ni du PNA. Une partie de ses membres ne sont pas en région Paca.

Il peut être mobilisé par courrier ou par réunion sur des avis scientifiques liés à la stratégie PRAC comme par exemple un avis sur le nouveau PRAC, des problématiques complexes de suivis comme sur le suivi des gîtes à Minoptères en 2015 ou sur le projet de conservation de Saint-Eucher. Il est invité au COFIL. Il n'est pas programmé de réunion formelle annuelle.

Méthode de réactualisation et orientation du prochain PRAC (Diapositive 32)

Une partie du financement annuel 2017 de la DREAL a déjà été consommé au premier trimestre par la gestion du dossier de demande de « dérogation régionale PRAC groupée », géré par la coordination PRAC à la demande de la DREAL. Il reste à ce jour sur le budget 13 jours disponibles pour la réactualisation du PRAC en date du COFIL (NDLR : moins de 12 jours début avril). Les ambitions et objectifs de réactualisation devront donc être adaptés à la hauteur des moyens disponibles.

Orientations demandées par les membres présents :

- Se dispenser d'attendre la méthode nationale pour ne pas ralentir le calendrier ;
- Prévoir un programme de 10 ans avec évaluation et révision à mi parcours ;
- Mettre en avant l'objectif spécifique 2 : prise en compte des Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques ;
- Chiffrer les actions pour donner des orientations budgétaires et identifier les catégories de dépenses (investissement, fonctionnement) ;
- Prévoir un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre de toutes les actions (modèle tableau RCPA des animateurs ou PACT⁴) ;
- Associer les partenaires techniques qui contribuent à la mise en œuvre des actions avant l'écriture de la version provisoire en leur proposant d'intégrer le groupe de travail d'écriture. Les membres présents se proposant sont : Joël Bourideys, Jean-Marc Salles pour mieux intégrer N2000, Jean-Christophe Gattus, Perrine Laffargue (sous réserve accord du CEN).

Décision du COFIL : Calendrier prévisionnel

1- Rédaction PRAC V1 avec le groupe d'écriture jusqu'en mai/juin

2- Diffusion version provisoire par mail et consultation écrite des membres du COFIL et du comité scientifique en juin/ juillet

3- Synthèse observations et rédaction V2 à l'automne

4- Présentation en CSRPN fin 2017 ou début 2018.

5- Validation du plan au COFIL premier trimestre 2018

Rappel des orientations/thématiques 2016 à financer (Diapositive 34)

Décision du COFIL :

- Validation de la poursuite des perspectives de travail sur les thématiques suivantes : liste rouge régionale, Chiroptères auxiliaires de cultures, compréhension des enjeux ripisylves et leur conservation (notamment sous l'angle N2000), actualisation des cartes d'alertes régionales et fiches actions de protection à financer = fiches « opérations de conservation ».

⁴ Plan d'Actions Chiroptères territorial (déclinaison du PRAC dans les parcs, métropoles et syndicats)

- ajout de perspectives de travail sur les thématiques à financer : données sensibles Chiroptères, cartographie des actions en cours du PRAC, réflexion sites de compensation et acteurs de compensation

Réflexions et proposition pour une méthode de financement par fiches « opérations de conservation »

(Diapositive 36 à 41)

L'intérêt de ce sujet avait été présenté et validé lors du COFIL de mars 2015. La coordination du PRAC propose au COFIL la mise en place de « fiche opération de conservation », sur la base de l'expérience mise en place avec RTE de 2014 à 2016 par le GCP et la DREAL et avec l'accord du COFIL. Il s'agit de mettre en place un catalogue de fiches proposant des actions de conservation à financer soit par des financements liés à la compensation, soit par d'autres financements comme par exemple des subventions, mécénat ou contrat N2000. L'objectif est de cibler les moyens là où les besoins sont les plus urgents et importants.

La mise en place de ce catalogue pourrait être une action du nouveau PRAC. La construction de cette méthode permettrait de mettre en œuvre la conservation nécessaire (étude, protection et gestion) alors que l'on est actuellement face à une très forte difficulté de financement sur ces thématiques d'intérêt public et général (désintérêt sur le sujet, baisse ou disparition des subventions, transfert des financements des sujets dédiés à l'intérêt public et général vers la mise en concurrence). Dans le cas de la compensation, les bureaux d'étude chargés de rechercher des mesures pour des maîtres d'ouvrage pourraient solliciter le PRAC pour identifier les mesures possibles les plus utiles à la stratégie PRAC.

La loi biodiversité⁵ propose 3 voies pour la mise en place de la compensation : directement, par achat d'actifs ou par recours aux « opérateurs de compensation ». L'AFB est chargée de piloter à l'échelle nationale l'identification des « sites naturels de compensation », qui disposeront d'un agrément d'État leur permettant de recevoir des financements pour des actions de compensation et auxquels sera attribué un opérateur de compensation.

C. HAYOT estime que ces fiches actions peuvent être de vrais appuis au delà de la compensation.

P. BLANQUET estime que c'est une bonne idée qui permettrait de mieux chiffrer la conservation et d'identifier les actions de conservation ce qui est bien le rôle du PRAC. Néanmoins, le PRAC ne peut aller au-delà de la phase 1 (Cf. phase 1 du Schéma 1 du support de présentation) car cela deviendrait une prestation intellectuelle sur laquelle le GCP aurait un avantage concurrentiel vis-à-vis d'aides d'État (NDLR : et ne pourrait plus répondre aux mises en concurrence sur ces sujets). **Le catalogue doit également ne pas être trop précis pour éviter le pillage des idées du GCP.** Préciser : je ne comprend pas !

J.M. SALLES se demande si la coordination du PRAC ne sera pas débordée par les demandes avec la mise en place d'une telle méthode pouvant permettre de répondre à la compensation.

E. COSSON explique qu'il y a dans les faits très peu de compensation demandée sur les Chiroptères même si une étude d'incidence sur 2 touche les chauves-souris.

Décision du COFIL :

- format de fiche et de catalogue validés par le COFIL

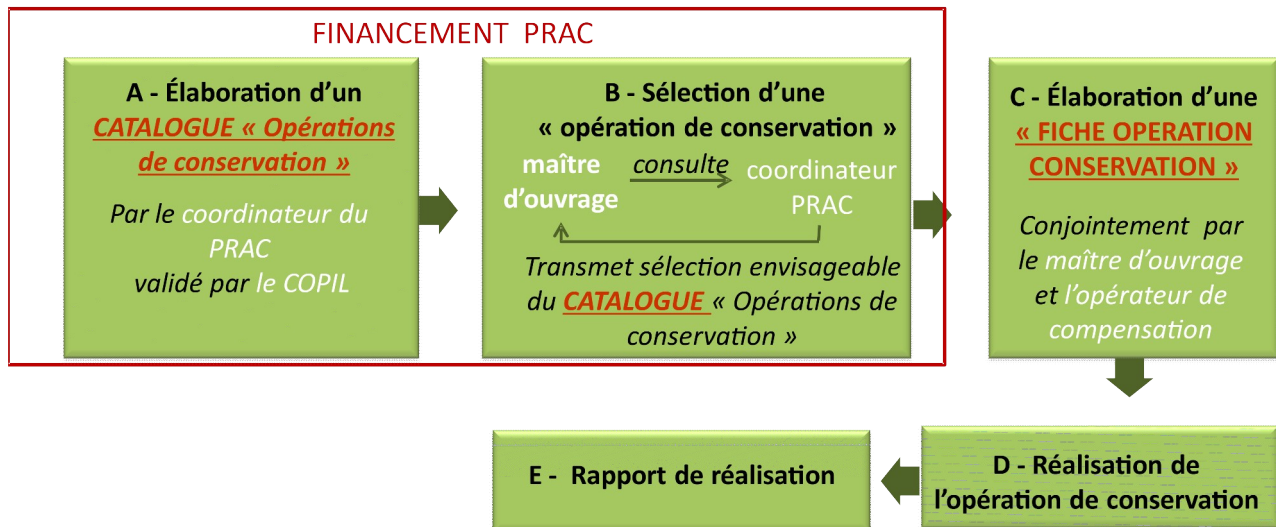
- procédure de choix d'une opération de conservation modifiée selon le schéma ci-dessous

⁵ Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

PROCEDURE MODIFIEE SUITE AU COFIL

PROCÉDURE DE CHOIX D'UNE OPÉRATION DE CONSERVATION
À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CAS D'UNE MESURE ERC CIBLÉE SUR LE PRA
CHIROPTÈRES PACA

VALIDEE PAR LE COFIL DU PRAC



AB



Plan Régional d'Actions Chiroptères PACA - COFIL 9/03/17



- Projets financés en dehors du programme PRAC annuel (Diapositive 43)

Cette partie n'a pas été présentée en séance faute de temps, cf. présentation pour [connaître](#) le contenu du programme

3) Perspectives long terme stratégie régionale Chiroptères

- Journée technique 2018** (Diapositive 45)

Depuis plusieurs années, le COFIL souhaite organiser une journée technique régionale Chiroptères. Une journée technique imaginée en 2018 pourrait être destinée à lancer le nouveau PRAC et pourrait être une action du plan en elle-même. Celle-ci permettrait de donner la parole aux partenaires et de présenter les actions qui ont fonctionnées ou non dans le plan précédent. Le contenu et les objectifs de cette journée sont à affiner mais les thématiques abordées pourraient être a minima : TVB, arbres, forêt, ripisylves, agriculture.

P. BLANQUET estime le coût de mise en place de la journée à 50 000 euros (1/2 ETP). Il propose de l'inscrire à la programmation État 2018 et de voir s'il est possible de mobiliser de nouveaux financements via l'AFB puisque le financement État du PRAC reste constant.

C. HAYOT suggère de trouver un lieu de réunion gratuit comme la Région (sous réserve de validation par les élus) ou dans un PNR. Elle propose également d'associer le réseau RREN⁶ à cette journée.

P. LAFFARGUE souhaiterait la mise en place régulière d'ateliers techniques permettant des échanges entre les partenaires sur les actions mise en œuvre sur la thématique Chiroptères. Ces ateliers n'ont jusqu'ici pas été le choix de la coordination du PRAC qui a travaillé en bilatéral avec les partenaires, mais la journée technique pourrait répondre à ce besoin.

⁶ Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés

Si le financement de cette journée n'est pas possible, *J.M. SALLES* propose d'utiliser les instances qui existent et par exemple prévoir un atelier sur les chauves-souris lors du séminaire régional des animateurs N2000.

PARTENAIRES FINANCIERS PRA Chiroptères :

